

SÉLECTION DU PLANT EN PÉPINIÈRE

Le contrôle du plant avant la plantation est obligatoire et doit avoir lieu en pépinière.

Sélectionner un arbre ou des arbres de qualité implique de s'assurer :

- De **l'exacte similitude avec la commande** (taille, conditionnement, espèce...) (cf. normes AFNOR).
- D'un **parfait état sanitaire**.
- Du **développement vigoureux et équilibré** propre à l'espèce.
- De l'homogénéité du lot de culture pour des arbres destinés à un alignement.

Préférer un arbre labellisé « végétal local » ou issu d'une pépinière située en Occitanie (la Ville de Montpellier est signataire d'une charte d'achat en développement durable - Végétaux et Paysage). Les végétaux doivent être élevés dans des conditions pédoclimatiques compatibles avec celles de Montpellier.

POINTS DE CONTRÔLE

▪ Lignes de culture

Les plants doivent être suffisamment distants pour permettre un développement harmonieux des racines et des tiges, ainsi que l'absence de dégâts causés par l'arrachage des sujets voisins. Le nombre de transplantations réalisées en pépinière doit correspondre aux caractéristiques de développement de l'arbre (jeune plant : 1 transplantation ; baliveau : 2 transplantations ; tige : plusieurs transplantations. Par exemple un arbre en 16/18 doit avoir subi 3 à 4 transplantations).

▪ Partie aérienne

- Les arbres doivent présenter les caractéristiques suivantes :
- Tronc droit, houppier ramifié et équilibré.
 - Absence de blessure, déformation, nécrose, écorce incluse, plaie de taille non ou mal cicatrisée, au niveau du tronc ou des branches.
 - Absence de ravageur, parasite et maladie.
 - Adaptation des porte-greffes à la vigueur de l'espèce greffée avec bourrelets de greffe discrets.
 - Présence de bourgeons terminaux et latéraux sains.

Normes

Arrêté ministériel du 24 mai 2006 - relatif aux exigences sanitaires des végétaux



Les végétaux présentant un risque phytosanitaire connu (*Xylella...*) doivent être accompagnés d'un passeport phytosanitaire européen (PPE). Contactez la SRAL ou la Ville pour plus d'informations.

▪ Partie souterraine

- Les arbres doivent présenter les caractéristiques suivantes :
- Densité et vigueur du système racinaire, chevelu abondant.
 - Absence de déformation (crosse, racine remontante, chignon, étranglement...).
 - Absence de blessure, de coupe de racine de grosse section (>3 cm).
 - Nombre adéquat de transplantations.
 - État hydrique de la motte satisfaisant.
- Suite à la sélection du plant, celui-ci est marqué par étiquetage inviolable.

▪ Stockage et réception

Le stockage (entre l'arrachage et la plantation) ne doit pas excéder 15 jours. Le suivi des plants doit être rigoureux : jauge, humidité adaptée de la motte...

Lors de la livraison, l'arbre fera l'objet d'un dernier contrôle :

- Vérification de la taille et de l'intégrité de la motte.
- Absence de blessures liées au transport ou de coupes trop importantes (branches ou racines).
- Absence de symptômes liés à tout stress hydrique.



PLANTS EN BON ÉTAT SANITAIRE ET HOMOGENÉITÉ DU LOT